

COMMUNE D'ETTERBEEK
Aménagement du territoire
Avenue d'Auderghem, 113-117
1040 ETTERBEEK

V/Réf : U2014/YS/9277
N/Réf. : AVL/ah/ETB-5.5/s.550
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur, Madame,

Objet : ETTERBEEK. Avenues de Tervueren, des Gaulois et de l'Yser – porte de Tervueren.
Demande de permis d'urbanisme portant sur l'installation dans l'espace public d'un
monument commémoratif.
Dossier traité par Mme A. Andrimont

En réponse à votre lettre du 23 janvier 2014 sous référence, réceptionné le 27 janvier, nous vous communiquons **l'avis défavorable** émis par notre Assemblée en sa séance du 19 février 2014, concernant l'objet susmentionné. **La CRMS ne peut souscrire au projet car l'installation ne constituerait une plus-value ni pour l'espace public ni pour le mémorial même.**

La demande vise l'implantation d'un monument commémoratif du génocide syriaque sur le rond-point qui est situé au croisement des avenues de Tervueren, des Gaulois et de l'Yser. L'endroit est compris dans la zone de protection des Musées du Cinquantenaire. Il est inscrit en ZICHEE au PRAS et se situe sur un axe structurant. L'œuvre est peu documentée et le dossier devrait être complété sur ce point (choix des matériaux, traitement, éclairage éventuel ?).

L'avenue de Tervueren constitue un des axes urbanistiques majeurs de Bruxelles qui offre des perspectives majestueuses sur le parc du Cinquantenaire. A hauteur de la porte de Tervueren, à l'avant-plan du parc, se trouve un rond-point qui a été implanté là uniquement pour des raisons liées à la circulation automobile. Dans l'objectif de préserver les qualités de l'espace public et de maintenir les perspectives sur le parc du Cinquantenaire et l'arc de Triomphe, on devra réserver à ce dispositif un traitement discret, adapté à son caractère purement fonctionnel. L'implantation d'un monument à cet endroit ne s'inscrit donc absolument pas dans la logique de composition de cet ensemble urbanistique qui relève du grand paysage. Ici, le monument est précisément la perspective et, à ce propos, la CRMS invite la Commune et Bruxelles Mobilité à mener une réflexion générale sur la mise en valeur de l'axe de l'avenue de Tervueren.

Le projet n'étant pas à la hauteur des enjeux urbanistiques du lieu, il est fermement découragé car le mémorial ne sera pas mis en valeur. Sa localisation sur un rond-point giratoire est peu valorisante et n'engage pas au recueillement. **Dès lors, il vaudrait mieux trouver pour le monument une implantation qui soit davantage appropriée à l'échelle de l'œuvre et qui s'inscrive plus correctement dans la scénographie urbaine.**

Veillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGMANS
Présidente

c.c. DMS : Th. Wauters, directeur f.f., H. Lelièvre, M. Muret, Fr. Cordier, N. De Saeger, L. Leirens
DU : Fr. Timmermans, V. Henry